



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE /DELEGUES DU PERSONNEL : CADRE JURIDIQUE, ENJEUX ET POSTURE

Par Audrey Boistel, juriste spécialiste du droit du travail, Véréne Corcos, précédemment responsable administrative de l'Ecole du Nord et Laurine Charles, consultante prévention des risques psycho-sociaux et qualité de vie au travail.

Les ordonnances Macron de septembre 2017 ont opéré une importante réforme du Code du travail et ont bouleversé le droit du travail avec de nouvelles dispositions sur la négociation collective, la fusion des institutions représentatives du personnel et la rupture du contrat de travail.

Dans ce contexte mouvant et complexe, les délégués du personnel ont plus que jamais besoin de se former pour affermir leurs compétences et être à même d'exercer leurs fonctions de manière efficace. Cette formation se propose ainsi d'étudier les grandes lignes de la réforme ainsi que ses enjeux et ses impacts dans le spectacle vivant notamment.

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure d'appréhender les missions des délégués du personnel en s'appuyant sur un socle de connaissances administratives et juridiques.

Les participants auront également pris conscience des enjeux relatifs au positionnement relationnel et à la posture à adopter dans le cadre de leurs missions.

Ils auront enfin identifiés les acteurs, dispositifs et documents ressources sur lesquels s'appuyer dans l'exercice de leurs missions.

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux personnes représentant le personnel au sein de lieux culturels et à toute personne souhaitant consolider ses connaissances sur ce domaine dans le but d'appliquer cette réglementation au sein de sa structure culturelle.

Programme

JOUR 1 – Audrey Boistel et Véréne Corcos

Le cadre juridique qui définit et entoure les prérogatives du comité économique et social : actualité et enjeux

- L'inversion de la hiérarchie des normes et ses conséquences
- Le CSE et les protocoles d'accord pré électoraux
- Les IRP et la fusion des instances
- La parité et l'égalité femmes/hommes

JOUR 2 – Laurine Charles

Le rôle de délégué du personnel dans le champ de la santé au travail et de la prévention des risques.

- Les obligations légales en matière de santé au travail, les enjeux de la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.
- La posture et la place du délégué du personnel sur les questions de santé et de conditions de travail (dialogue avec l'employeur, accompagnement et orientation des salariés, relations avec les instances extérieures...)
- Les acteurs et dispositifs ressources pour exercer plus facilement son rôle d'acteur de prévention.

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 10 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

560 HT + 112€ (TVA 20%) = 672€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant :
informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire :
informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle :
prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévisse, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 55 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR